

Président dixit



Marne et Gondoire et l'Agence des espaces verts de la région partagent un objectif simple : préserver la nature plutôt que de tenter de la recréer.

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro



Découverte de nos massifs forestiers avec l'AEV



Children Power, exposition au château de Rentilly



Une analyse du bruit à Pontcarré et Ferrières

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement pour Ferrières et Pontcarré est consultable sur www.marneetgondaire.fr (rubrique actualités). Ce document complète le PBE de Marne et Gondoire réalisé en 2017 avant que ces deux communes ne rejoignent la communauté d'agglomération.

Dame Nature en sa maison

Mercredi 19, samedi 22 et dimanche 23 mai, la Maison de la nature (Ferrières-en-Brie) organise des ateliers pour s'initier au compostage, jardiner sur son balcon, fabriquer un nichoir à partir d'une palette en bois, utiliser l'ortie pour ses différentes vertus. Un parcours-jeu sur la biodiversité est également proposé. Ces séances ont lieu à l'occasion de la 15^e édition de la Fête de la nature.

Pour les enfants et les adultes, gratuit.

Inscriptions sur

www.marneetgondaire-tourisme.fr



Exposition au château de Rentilly

Le château de Rentilly a rouvert ses portes au public ce mercredi avec une nouvelle exposition du Fonds régional d'art contemporain Île-de-France, Children power. En accordant une place importante aux grands noms entrés dans l'histoire de la photographie, avec notamment August Sander, Henri Cartier-Bresson, Helen Levitt, William Klein ou Robert Doisneau – qui témoignent de leur époque et de la place de l'enfant dans la société – le parcours proposé nous montre comment les photographes ne cessent, jusqu'à aujourd'hui, de questionner cet «âge des possibles».

Plus d'informations : www.marneetgondaire.fr



TU

Visite à la ferme

La ferme de Saint Thibault organise une visite le samedi 22 mai à 14 heures. Découvrez comment sont élaborés les fromages et assistez à la traite des vaches.



Empruntez un vélo

Dans le centre de Lagny, au parc de Rentilly ou au centre aquatique, des vélos sont mis à disposition gratuitement à la demi-journée le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche. Quelques tailles enfant et sièges enfants.

Renseignements au

01 60 93 52 72 ou

lamaisondesmobilités@marneetgondaire.fr

Marne et Gondoire et les entreprises



AV Logistics, entreprise de transport de Bussy-Saint-Georges, a reçu une avance du fonds résilience pour pallier le confinement

Nous avons consulté le bilan 2020 de la communauté d'agglomération pour l'accompagnement des entreprises.

Une cellule d'accompagnement pour les entreprises en difficulté en raison de la crise sanitaire et économique a été lancée en octobre 2020. L'organisme BGE PariF, spécialisé dans l'accompagnement à chaque étape du cycle de vie d'une entreprise (du projet jusqu'à la cessation) assure les permanences. Celles-ci sont totalement gratuites et individuelles, et accessibles à toute entreprise immatriculée sur le territoire de Marne et Gondoire. Les chefs d'entreprise accompagnés jusqu'à présent ont pu bénéficier de conseils et d'un accompagnement sur la mutation du statut juridique, la stratégie de communication, le diagnostic de l'état de l'activité ou encore la recherche d'aides et de financement. Pour l'instant, 6 entreprises sont suivies régulièrement et réussissent à maintenir leur activité.

La permanence création d'entreprise a contribué à la création de 70 entreprises depuis son début en 2009. L'année dernière, 31 créateurs d'entreprises y ont eu recours. Le nombre d'heures de conseil et de suivi n'est pas limité : les porteurs de projet et les chefs d'entreprises peuvent bénéficier de plusieurs entretiens. La permanence est maintenant proposée aussi par téléphone et en visioconférence. Cette accessibilité simplifiée a permis de multiplier par 2 le nombre de rendez-vous entre 2019 et 2020. En 2020, le profil type du porteur de projet évolue ; il s'agit davantage d'une femme quadragénaire d'un niveau Bac +2, que d'un homme

trentenaire Bac +5 comme les années précédentes. Le commerce non alimentaire est le secteur le plus représenté (23%) suivi par les activités liées au bien-être (16%), les créations artisanales (13%), les services aux particuliers ou aux entreprises (10%).

Suivant la tendance nationale, le territoire de Marne et Gondoire a connu un nombre de créations d'entreprises record en 2020 : 1 177 soit plus de 3 nouvelles entreprises par jour. Cependant, comme le précise BGE PaRIF «nombre de salariés ayant perdu leur emploi en cette période de Covid se sont lancés dans la création d'entreprise. Néanmoins, ces créations sont pour beaucoup des créations de substitution au salariat et ne seront qu'éphémères, le temps pour leur créateur de retrouver un poste salarié dès que les fermetures administratives seront levées».

Le Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités a fédéré près de 70 collectivités et établissements publics, et toutes les intercommunalités franciliennes, dont Marne et Gondoire qui l'a abondé de 242 820 euros. Ce fonds a atteint les objectifs collectivement fixés. Au 30 avril 2021, pour Résilience 2 2 126 lauréats ont pu bénéficier de cette avance remboursable (dont 23 à Marne et Gondoire) pour un montant de 40,6 millions d'euros (dont 352 500 euros pour les entreprises de notre territoire). Cela porte à 6 988 le nombre total d'entreprises franciliennes (dont 46 en Marne et Gondoire) ayant bénéficié du fonds pour les deux phases et représente un montant d'aide global de 134 millions d'euros (dont 814 997 euros pour les entreprises de Marne et Gondoire).

Tél. : 01 64 77 35 99 ou dev.eco@marneetgondoire.fr

Les espaces forestiers de Marne et Gondoire

Découverte avec les responsables de sites de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Emblématique

Forêt régionale de Ferrières

Périmètre d'intervention foncière créé en 1972, 2985 hectares acquis par l'AEV



Situé à 25 kilomètres de la capitale, la forêt de Ferrières est le grand massif le plus proche de Paris. Afin de contribuer à la commande nationale de 1000 chênes, 50 sujets y ont été prélevés récemment par la Région pour la reconstruction de la charpente de Notre-Dame. « Le sol et le climat en Île-de-France sont propices à des chênes remarquables », souligne Loïc Eon, responsable du site pour l'AEV. Les 3 000 hectares de l'ancienne forêt, dont James de Rothschild possédait une grande partie, sont réputés pour cet arbre majestueux qui est accompagné d'hêtres, de frênes, de charmes, de châtaigniers, de charmes et de bouleaux.

Le plan d'aménagement forestier de 2013 a introduit la futaie irrégulière, en remplacement de la coupe rase. « Traditionnellement, les chênes menés à terme sur une parcelle étaient coupés au bout de 150 ans. Le sol se retrouvait à nu et à la lumière d'un seul coup. Pour éviter le traumatisme visuel et

écologique, on pratique aujourd'hui le couvert continu : les arbres sont coupés au fur et à mesure et les petits sujets profitent ainsi de la clairière laissée par le plus ancien. » Cette pratique a un autre avantage : « l'eau de pluie interceptée par la canopée s'infiltre mieux dans le sol. Ce n'est pas négligeable car avec l'urbanisation, à Bussy-Saint-Georges entre autres, la forêt a davantage encore un rôle de réservoir de la nappe phréatique. »

La forêt est quadrillée en 25 îlots de sénescence et de vieillissement de 2 hectares minimum, où l'on laisse faire entièrement la nature. S'y ajoute une Réserve biologique intégrale de 80 hectares près de Villeneuve-Saint-Denis, dont l'emplacement a été choisi pour les différentes générations d'arbres qui y cohabitent. Un échantillon de forêt qui fait l'objet d'études comparatives par rapport aux autres réserves de ce type en France.

Fragilisée

Forêt régionale des Vallières

Périmètre d'intervention foncière créé en 1977, 263 hectares acquis par l'AEV

Au sein de la ceinture verte régionale, le coteau des Vallières domine la Marne et fait le lien entre Marne-la-Vallée et Roissy. Ce massif très dense et abrupt, qui abrite de nombreuses espèces de chauves-souris, a été classé en 2006 au titre de la directive Oiseaux et fait partie du site Natura 2000 Boucles de la Marne. Une petite partie en est exploitée pour la sylviculture, sur le plateau de Dampmart, à raison d'une parcelle par an, sur un cycle de 8 ans. Comme dans la forêt de Ferrières, elle aussi soumise au régime forestier, l'ONF y a en charge la coupe et les ventes aux enchères du bois. Cette gestion pour le bois d'œuvre (meubles) est labellisée FSC.

Mais la majeure partie de la forêt, qui repose sur d'anciennes carrières de gypse, n'est pas exploitée. Seuls les arbres malades y font l'objet de coupe. Et ils sont de plus en plus nombreux en raison du *Chalara fraxinea*, un champignon venu d'Asie, arrivé en France par l'Allemagne et la Belgique et qui descend maintenant jusqu'à la Loire, ravageant les populations de frênes. « Cette essence constitue 60 % du massif des Vallières, nous explique Sébastien Trésonne, technicien de l'AEV en charge du site. La chalarose s'y développe depuis une dizaine d'années. La maladie progresse vite car la forêt est très dense. Nous coupons des sujets pour ralentir sa progression et les remplacer par de nouvelles essences, car le frêne est malheu-



Là où passent les quads, le sol tassé devient stérile

reusement condamné d'ici 8 ans. Notre plan de gestion prévoit de planter des aulnes et noyers au pied du coteau, qui est très humide. Le haut sera composé de merisiers et charmes. Ceci en complément des érables, trembles et chênes déjà présents». Mais le massif pâtit aussi des allers et venus incessants de quads et motos cross. « C'est un danger et une nuisance pour les riverains, les promeneurs et la faune, on les entend à un kilomètre à la ronde. Ils détruisent les sentiers et même les sous-bois. À l'heure où l'on aurait bien besoin que les petits arbres se développent pour assurer une régénération naturelle du massif, c'est une catastrophe». Et s'il fallait encore en jeter, nous pourrions parler des dépôts sauvages... Sur ces sujets, l'AEV travaille avec la Police nationale. Le 25 avril, 3 conducteurs ont été placés en garde à vue avec mise en fourrière des véhicules.

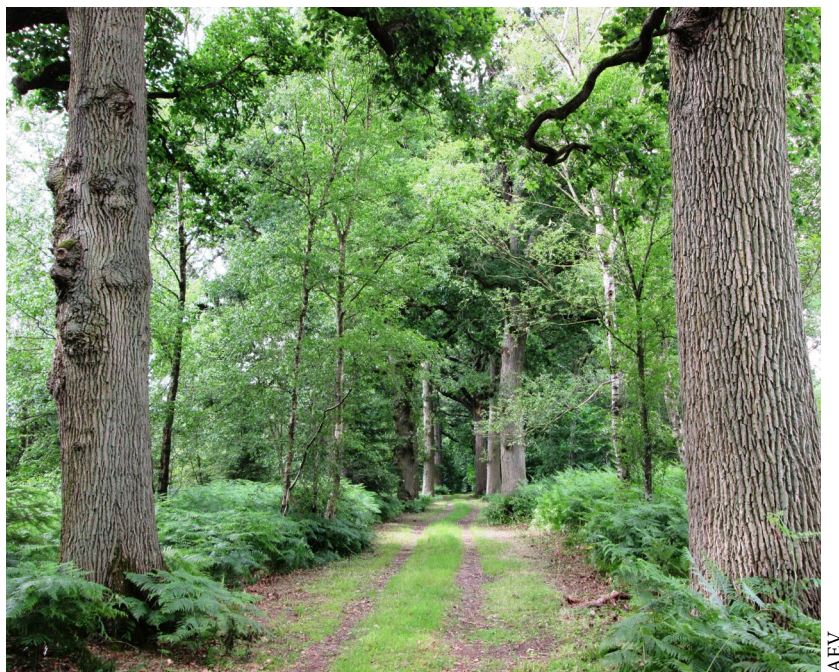


Arbre tombé à cause de la chalarose

À découvrir

Forêt régionale de la Vallée de la Marne

Périmètre d'intervention foncière créé en 1993, 436 hectares acquis par l'AEV



AEV

Bois du marais, ferme de la Renaissance, terres de la justice : ces espaces offrent de belles promenades près de Pomponne. S'y ajoute une nouvelle partie du bois de Brou acquise par l'AEV en 2013, en bordure de la Pomponnette. L'ouverture au public a eu lieu en juillet 2019. « Il a d'abord fallu mener des études naturalistes pour pouvoir ouvrir au public sans porter atteinte aux habitats naturels », nous explique Pierre Lecareux, de l'AEV, en charge du site.

«Une démarche est engagée avec la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France) pour étendre au bois de Brou le périmètre Natura 2000 du bois de Vaires, puisque cet espace est également favorable au Grand Capricorne, au Triton Crêté et à la mégaphorbiaie (*friche humide*). Nous découvrons aussi d'autres habitats. J'ai pour ma part pu observer, grâce aux protocoles de suivi mis en place par ces études, le Pic noir. Il est maintenant avéré qu'il est nicheur dans ce bois, ce que l'on supposait». Le réseau de promenade emprunte les chemins pré-existants afin de préserver les espaces sensibles. Mare, massifs de feuillus, pins... les ambiances du bois de Brou méritent le détour.



AEV



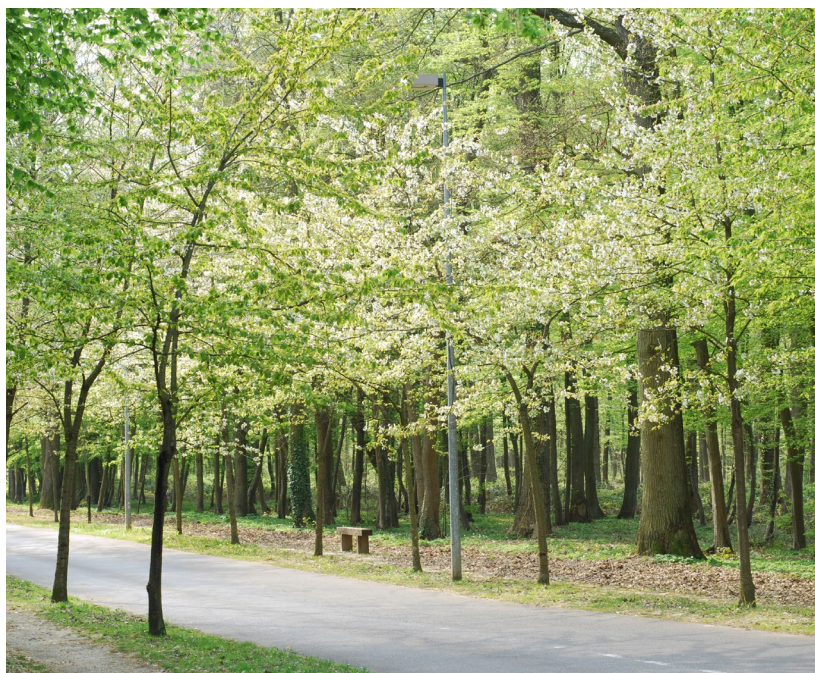
TU

Stratégique

Espace naturel régional de Brosse et Gondoire

Périmètre d'intervention foncière créé en 2003, 109 hectares acquis par l'AEV et 6 hectares en gestion

Ce périmètre de 1491 hectares est le plus récent sur notre territoire et résulte de la volonté de la communauté d'agglomération, créée fin 2001, de sauvegarder ce secteur de l'urbanisation. «Nous y avons une politique d'acquisition foncière afin d'y maintenir l'activité agricole et d'acquérir des parcelles privées dans le bois de Chigny, dont nous souhaitons qu'il forme un ensemble d'un seul tenant. Au fur et à mesure que des parcelles se vendent, nous nous portons acquéreurs», nous explique Charlène Guillon, responsable du site à l'AEV.



René Lanneau



Telle est la question

Dans quelle commune a été prise cette photo ?



Réponse du dernier numéro :
le parc de la Brosse à Bussy-Saint-Georges
(autour de l'étang de la Broce)
Félicitations à Gaelle Bavouzet
(Chanteloup-en-Brie News) et Isabel Archilla

